



## 2°) organisation du comité directeur pour l'olympiade 24/28

Le Président propose aux membres du Comité Directeur de procéder à la désignation des membres du bureau.

Il demande si des membres se portent volontaires pour les différents postes.

En l'absence de candidatures, il propose une organisation et détaille les missions.

Il souhaite confier une mission au Vice-Président délégué : qui serait chargé de mission des relations avec les Présidents de Club en lien avec le Président.

Il y a des difficultés connues et il faut effectuer un suivi de certains clubs il ne faut pas que le CDAN s'en éloigne.

Présentation pour le renouvellement du bureau :

Vice-Président délégué : Laurent Robin

Trésorière : Nathalie Perrot

Trésorière adjointe : Sophie Turban de Ronchi

Secrétaire générale : Bernadette Garçon

Le Président demande aux membres de voter sur cette proposition

VOTE : Unanimité des membres présents qui valident la composition du bureau élu pour 4 ans

Des échanges s'en suivent quant à la composition des différentes commissions.

L'organigramme d'organisation du Comité est joint au présent document.

Bernadette Garçon est désignée représentante de la natation au CDOS 03

## 3°) projet Comité Départemental de Natation de l'Allier 24/28

Il faudra faire des fiches actions

Pas de projet de Ligue et de la Fédération à ce jour, mais un travail de préparation doit débuter dès maintenant.

Il est demandé aux responsables des différentes commission de faire un retour pour la réunion du mois de janvier 2025 au secrétariat du CDAN à l'adresse suivante : [ffnallier@gmail.com](mailto:ffnallier@gmail.com).

Le modèle du support est remis en réunion et la version word sera adressée avec ce document.

#### 4°) convention avec les départements : 63 15

Le Président expose qu'il serait intéressant de continuer à travailler avec les départements du Puy de Dôme et du Cantal. Pour faciliter l'organisation et préciser les modalités financières (notamment les conditions de rétrocessions en fin de saison), il est décidé de rédiger une convention. Cette formalisation permettra de respecter une équité entre les départements.

Mélanie Szymanski précise que sportivement, il y a un intérêt de la part des entraîneurs et plus de confrontation avec les nageurs lors de ces rencontres.

Il faudra s'interroger quant à l'organisation des interclubs.  
Il devra également avoir une ouverture de parité dans le jury de tête.  
Il faut avoir une réflexion sur ce point pour plus d'équité.

#### 5°) point des compétitions du trimestre

Pour l'instant les 3 premières se sont bien déroulées :

- demi-fond à Moulins en octobre
- meeting de rentrée à Vichy 2 et 3 novembre (sauf problèmes informatiques du fait de la piscine) 192 nageurs 21 clubs et 5 régions
- Avenir Gannat le 10 novembre
- Interclubs : Clermont-Ferrand : malgré quelques problèmes de disqualification pour l'Allier : Moulins, Vichy et Montluçon mais pas de réclamations.

Florian et Laurent étaient présents à cette dernière manifestation et font remonter que la qualité de l'organisation des compétitions dans l'Allier par rapport à d'autres départements est des plus satisfaisante.

- Avenirs Cusset : 69 nageurs
- Villefranche sur Saône : participation uniquement du Club de Vichy VVAN

NB : la Commission éthique devra travailler sur la thématique du « bruit » lors des compétitions du fait des interventions des parents.

Du fait des effectifs de la compétitions Avenirs, c'est un bon signe pour le futur de cette tranche d'âge

- Interclubs avenir à Dompierre : il faudra gérer les engagements car dans dpts 63 40 nageurs et réfléchir sur la durée de la compétition : journée ou demi-journée

Pas de réponse de Commentry de la part du Maire qui a été sollicité sur la possibilité d'organiser des compétitions.

Le Président tient à mentionner que la piscine de Dompierre sera dotée de grilles, et que cet aménagement sera financé par la Mairie (après les interclubs).

Le Championnat de l'Allier se déroulera à Moulins le 15 décembre 2024.

Maîtres de Vichy : pas d'information connue à ce jour quant au maintien du meeting, Pour organiser la compétition à Bellerive ou Cusset, ce sera le Président du Club de Vichy qui prendra la décision.

Savoir nager en sécurité : Le Nautic et Lapalisse ont rencontré des soucis pour les engagements

Il faut noter que c'est la même base pour Education nationale et les entraîneurs des clubs.

#### 6°) point finances

Nathalie Perrot fait une rapide synthèse.

Meeting de rentrée excédentaire de l'ordre de 1 300 euros alors que l'an passé il était déficitaire.

Le Président informe qu'il y a une grosse évolution des tarifs sur Vichy pour la valorisation de la mise à disposition des équipements.

Le Conseil Départemental a mandaté les 600 euros pour le meeting de rentrée.

Une lettre mentionnant que la subvention de 4 500 euros de fonctionnement au profit du CDAN a été validée en commission, la convention est signée, en attente du mandatement de l'aide.

A ce jour, Il y a quelques soucis sur les engagements avec la compétition de Gannat - non réglés par les clubs ou non enregistrés.

Un paiement d'engagement a été validé manuellement dans extranet, mais pas par la trésorière.

Une question se pose : qui va dans la gestion financière ?

Cette démarche doit être faite uniquement par la trésorière sinon le suivi des comptes n'est pas possible.

#### 7°) point natation artistique

- 8 décembre 2024 : synchronat à Cusset

8°) **Water-polo**

1 seul match gagné depuis le début de la saison à ce jour en N1 .

9°) **questions diverses**

Dates et lieu des réunions

31 janvier 2025      Lapalisse

11 avril 2025        Moulins

20 juin 2025        Gannat

La secrétaire générale.

EN ATTENTE DE VALIDATION